

Cabinet du Maire

Tél : 03 88 49 95 84
Fax : 03 88 49 90 83
Courriel : cabinet@obernai.fr
Nos. réf. : BF / MV n°2022-46

IMAGINONS OBERNAI
Madame Catherine EDEL-LAURENT
27 rue de la Chapelle
67210 OBERNAI

Obernai, le 10 janvier 2022

Objet : Questions orales – Conseil municipal du 10/01/2022

Madame la Conseillère municipale,

Par courriel et courrier successifs, vous nous transmettez deux questions pour la séance du Conseil municipal du lundi 10 janvier 2021 et pour lesquelles vous trouverez les éléments de réponse ci-après.

1. Mise en place de la gestion dynamique du stationnement Place des Fines Herbes

La majorité des membres du Conseil municipal a approuvé la mise en place de la gestion dynamique du stationnement sur la Place des Fines Herbes, pour :

- optimiser le stationnement des véhicules en toutes circonstances,
- garantir une rotation pour soutenir les services et les commerces de proximité,
- diminuer les pollutions de l'air et sonore dues au trop nombreuses rotations inutiles,
- respecter l'environnement et la qualité de l'air au cœur de ville.

Le système de gestion dynamique du parking des Fines Herbes a été mis en service le **2 novembre 2021** et a fait l'objet de divers réglages usuels menés par la société Flowbird au cours des mois de novembre et de décembre, afin de tenir compte du comportement des automobilistes.

Cette phase-test a coïncidé avec une période de tension sur le besoin en stationnement liée à la tenue de notre Marché de Noël, qui a connu un très grand succès.



Les données recueillies pendant ce rodage permettent d'ores-et-déjà de confirmer l'atteinte des objectifs attendus par la collectivité :

- **Une hyper-fréquentation du parking : plus de 17 000 automobilistes en novembre, 27 000 en Décembre, une moyenne journalière de 800 passages avec des pointes jusqu'à 1 000 passages/jour (1 170 passages le 21 décembre par exemple).**
- **Un taux de rotation exceptionnel : 67% des véhicules ont une présence inférieure à 30 minutes, profitant ainsi de la gratuité tarifaire instaurée par le Conseil municipal.**
- **Un taux de défaut de lecture automatique de plaques inférieur à 1,4% ;** taux usuel sur ce type d'installation. Fin décembre, l'intégralité des défauts étaient soit corrigée par les utilisateurs eux-mêmes lors du paiement, soit corrigée via le service clientèle avant ou lors du passage de l'utilisateur à la barrière de sortie. A noter que les plaques des véhicules de collection (anciennes plaques minéralogiques françaises) ne peuvent être lues.
- **Le dispositif particulier de gratuité mis en place par les personnes détentrices de la carte mobilité inclusion stationnement (ou carte invalidité) a connu un réel engouement :** plus de 100 abonnements annuels créés en mairie, attestant ainsi du rôle essentiel de la place des Fines Herbes dans l'accessibilité des personnes handicapées aux commerces et aux services (6 places PMR à disposition).

Le parking a généré par ailleurs une recette de 25 000 € TTC du 2 novembre au 31 décembre 2021, conforme aux prévisions initiales.

Près de 22% des paiements ont été réalisés par les automobilistes aux barrières de sortie, ce qui a occasionné des ralentissements occasionnels et une sollicitation importante de l'assistance téléphonique. La société Flowbird compte sur l'habitude prise par les usagers réguliers du parking dans l'utilisation des bornes de paiement et sur l'ouverture de la 3^{ème} sortie rue Dietrich pour fluidifier les flux de sortie lors des pics de fréquentation.

Des actions seront également conduites pour inciter les usagers à utiliser l'application par téléphone mobile Flowbird, dont l'usage est simple et rapide. D'autre part, le jalonnement du parking sera complété pour inciter à l'utilisation de l'entrée « rue de Sélestat », empruntée seulement par 1/3 des automobilistes.

La connexion internet des installations, partiellement contraintes par les contrôles des pare-feux opérés par les serveurs informatiques de la ville, sera prochainement modifiée par une connexion fibre optique indépendante : elle permettra en particulier d'améliorer le fonctionnement de la téléphonie IP aux bornes de sortie et la transmission des données sur les panneaux de signalisation dynamique qui a présenté des défauts aléatoires.

Les possibilités de suivi statistique des usages du parking permettent à la Ville d'Obernai de détenir désormais une vision permanente des grands flux de mobilité motorisée en cœur de ville et d'engager au mieux les actions correctives adaptées.

Le montant des travaux s'élève à **257 885 € H.T** environ décomposé comme suit :

	Montant des marchés € H.T
Travaux de VRD :	
Attribution lot 1 à COLAS	62 997,00 € H.T.
Travaux complémentaire ruelle Dietrich	13 223,50 € H.T.
Travaux de gros-œuvre et métallerie	
Travaux de réalisation d'un mur de soutènement revêtu d'un parement en grès attribué à BTP STEGER	7 734,30 € H.T.
métallerie	1 750,00 € H.T.
Fourniture et pose des automatismes de gestion	
Attribution lot 02 à FLOWBIRD SAS	
Equipements : 103 490€ H.T	131 850,00 € H.T.
Formation initiale : 750€ H.T	
Equipements complémentaires ruelle Dietrich	27 610,00 € H.T.
Fourniture et pose de la signalétique dynamique	
Attribution à FLOWBIRD SAS	12 72,00 € H.T.
Montant total des travaux	257 884,80 € H.T.

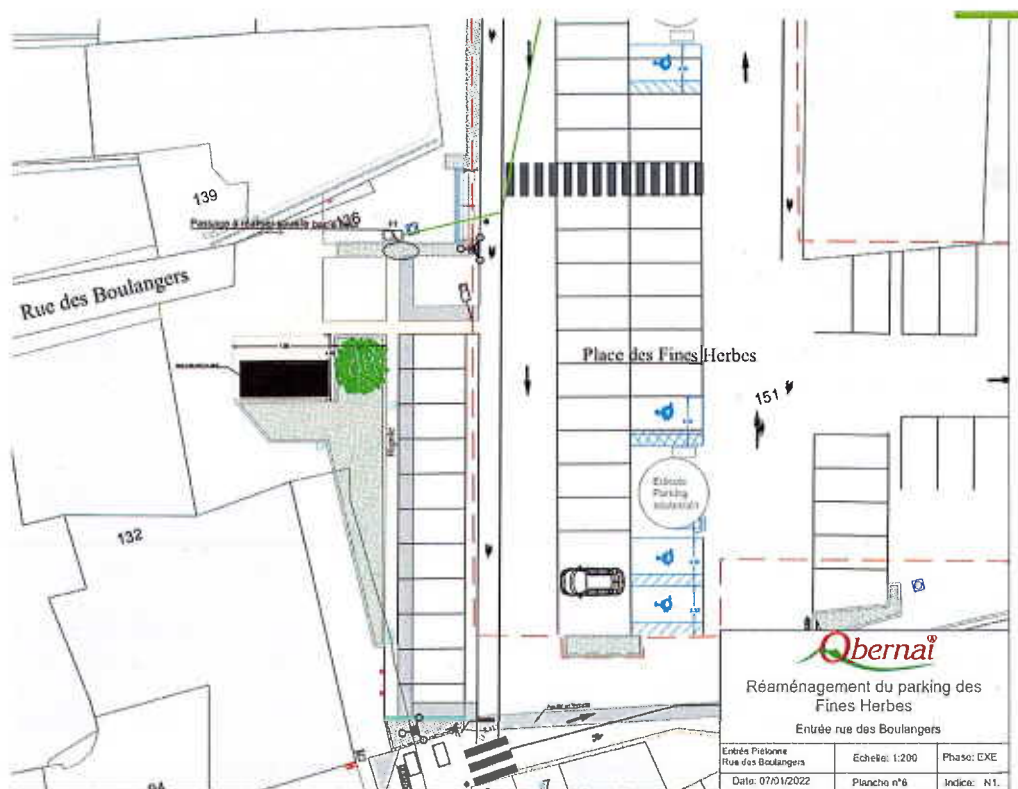
Ce montant intègre la création d'une 3^{ème} sortie sollicitée par les riverains de la rue de Grendelbruch et de la rue de la Chapelle, suite à la réunion publique qui s'est tenue à la Salle des Fêtes d'Obernai le 4 octobre 2021.

Cette 3^{ème} sortie constitue un surcoût de l'ordre de 40 000 € H.T dont environ 27 000 € pour les équipements actifs : barrière, camera de lecture, borne de paiement, interphonie, raccordement au réseau.

L'ensemble des résidents de la rue de la Chapelle et de la rue de Grendelbruch ont été destinataires d'un courrier du Maire en date 11 octobre 2021. **Cette barrière sera posée au courant de ce printemps.**

Les coûts annuels de maintenance, d'astreinte technique et d'assistance clientèle 24H/24 s'élèvent à 32 095 € H.T (y compris la sortie supplémentaire rue Dietrich).

Un abri à vélos, pour un coût de 14 000 € H.T., sera installé par le Pôle Logistique et Technique au printemps prochain, dès réception du matériel commandé en octobre 2021. Afin d'améliorer sa visibilité par rapport au projet initial d'implantation le long des salles de la Décapole, l'abri sera implanté Rue des Boulangers, le long de l'accès piétons de la place des Fines Herbes.



En outre, divers aménagements paysagers et plantations d'arbres ont été réalisés par l'équipe Parcs et Jardins et la Ville d'Obernai, avec les étudiants du CFPPA et du CFA du Lycée Agricole d'Obernai, aménageront et végétaliseront la petite place publique dès ce printemps.

2. Projet de mise en valeur du domaine et restauration du Château de la Léonardsau

Le Conseil municipal, en sa séance du 21 décembre 2021, a approuvé cet important projet de mise en valeur. Nous travaillons avec cœur et passion depuis plusieurs années à ce projet de grande qualité, qui s'inscrit dans notre volonté de préserver au mieux le patrimoine de la Ville d'Obernai (après les importants travaux de l'hôtel de ville, la réalisation de la salle d'exposition dans la chapelle du Beffroi et la restauration des façades, flèches et transept de l'église Saints Pierre et Paul).

Ce projet a fait l'objet d'une publication dans le journal municipal d'information de la Ville d'Obernai « Entreprendre tous ensemble », largement distribué dans toutes les boîtes aux lettres d'Obernai, en décembre 2019 et d'un cahier spécial de 14 pages dans le numéro du mois de janvier 2021. Ces publications ont entraîné des expressions élogieuses sur la qualité du projet de la part d'une majorité de nos concitoyens obernois, alsaciens et même au-delà de notre Région.

Les études de restauration et de restructuration du château de la Léonardsau ont été poursuivies au cours de l'année 2021, en portant en particulier sur l'ensemble des mises au point techniques requises par l'établissement des plans d'exécution.

L'opération comprendra près de **25 corps de métiers distincts** et présente **une complexité technique élevée** due tant à **l'ampleur des travaux** (château et abords du château protégés, reconstruction des écuries, aménagement du parking, reprises des réseaux) que **leurs spécificités** (traitement mэрule, restauration d'oeuvres protégées, reprise de charpentes, régulation hygrométrique des espaces et climatisation, protection incendie, etc).

Le dossier de consultation des entreprises est désormais finalisé, les consultations seront lancées au cours du mois de **Janvier 2022** en parallèle de l'instruction du permis de construire. Le démarrage de la période de préparation du chantier reste programmé à **avril 2022**.

La Ville d'Obernai a recueilli en date du 15 septembre 2021 les observations finales du Conservateur Régional des Monuments Historiques, formulées sur la base de ces études d'exécution. Le Service des Monuments Historiques a requis des évolutions techniques du projet conduisant à un surcoût de l'ordre de 200 000 € H.T environ :

- la substitution des planchers bois initialement prévus en reconstruction des structures existantes par une structure métallique ; cette solution vise à préserver les hauteurs sous-plafond originelles en incorporant les dispositifs d'absorption acoustique,
- la restitution de la totalité des parquets chêne et la restauration des papiers peints en place dans l'ancienne salle à manger et le salon 1900.

La Ville d'Obernai a souhaité, à l'appui du Plan Climaxion soutenu par la Région Grand Est, **améliorer la performance énergétique du projet de restauration**. L'atteinte des objectifs du Plan Climaxion a obligé à augmenter les épaisseurs d'isolants intérieurs, modifier le projet de restauration des menuiseries anciennes, floquer le plafond des caves, conduisant à un **surcoût de l'ordre de 41 000 € H.T ; ce surinvestissement étant toutefois intégralement compensé par l'aide de la Région**.

L'ensemble des maîtres d'ouvrages publics et privés constatent depuis Janvier 2021 **une envolée du prix des matériaux de construction**, en particulier sur le bois, sur les produits verriers, sur les composants électroniques constitutifs des équipements thermiques et électriques et sur l'acier. Confrontée à cette conjoncture défavorable à la commande publique, la Ville d'Obernai a demandé au groupement de maîtrise d'oeuvre d'actualiser au plus près les estimations établies en 2020.

Les évolutions nécessaires du projet et l'incidence de la conjoncture sur les prix de construction ont ainsi porté l'estimation du projet à 6 712 112 € H.T, sans modification de programme.

Eu égard à la forte instabilité des prix pratiqués par les entreprises et le caractère spécifique des travaux en restauration d'ouvrages protégés, le Conseil Municipal sera saisi sur l'actualisation du coût de l'opération, à l'appui des résultats des consultations.

Une fois de plus, l'ensemble de ces informations ont été apportées lors de la CAO du 21 décembre dernier par M. Frank BUCHBERGER, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement, à l'Urbanisme, aux Mobilités et aux Equipements, président la séance. Nous ne sommes pas comptables des défauts de communication entre les membres de votre groupe.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Municipale, mes salutations distinguées.

Bernard FISCHER



Maire d'Obernai
Conseiller Régional